

# **REGLEMENT INFIRMERIE**

## **- COLLEGE ET LYCEE.**

### ***1. LE DOSSIER INFIRMIER***

Afin d'optimiser la prise en charge des enfants, pour chaque nouvel élève qui arrive dans l'établissement, il sera demandé aux parents de répondre à un questionnaire de santé dans lequel se trouve également une autorisation de soins en cas d'urgence à signer. Il est bien entendu que toute nouvelle information concernant l'évolution de santé de l'enfant, est à signaler à l'infirmière.

Les élèves atteints de troubles de santé chroniques, doivent se faire connaître dès la rentrée scolaire auprès de l'infirmière. En accord avec la famille, un PAI (projet d'accueil individualisé) sera, si nécessaire, mis en place pour organiser la scolarité de l'élève dans des conditions optimales. Le PAI sera ensuite remis à jour à chaque rentrée scolaire.

### ***2. LES VACCINATIONS***

Les vaccins obligatoires pour scolariser votre enfant à l'Institut Saint Dominique sont : les vaccins contre la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, l'hépatite B, la coqueluche, l'anti haemophilus Influenzae type B, la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (naissance à partir de 2017)

Une photocopie du carnet de vaccinations de votre enfant sera exigée à son inscription ainsi qu'après les rappels (6 ans- 11 ans).

### ***3. FREQUENTATION SCOLAIRE***

Les enfants accueillis à l'école doivent être en bonne santé et, doivent être en mesure de participer à toutes les activités (sauf contre-indications).

- Maladies contagieuses : l'institut n'acceptera en aucun cas un enfant atteint d'une maladie contagieuse. Les parents sont tenus d'en informer l'école. A son retour en classe, l'enfant devra présenter un certificat médical de reprise, stipulant la non contagion.
- Absences : si une absence est prévue, en informer l'école quelques jours auparavant par écrit.

### ***4. ALLERGIES ALIMENTAIRES***

En cas d'allergies alimentaires, il est demandé aux parents d'apporter un certificat médical notifiant tous les aliments interdits ainsi que le régime alimentaire à suivre.

Ce certificat sera transmis au responsable de la cuisine de l'établissement; il sera à refaire à chaque rentrée scolaire.

Aucun régime alimentaire ne pourra être suivi sans certificat médical.

En cas d'allergies alimentaires importantes (avec risque de choc anaphylactique), l'école se réserve le droit de demander à la famille d'apporter un panier-repas à l'école.

### ***5. DISPENSE D'ACTIVITE PHYSIQUE***

En cas de dispense, il est demandé aux parents d'apporter un certificat médical.

Pour toute dispense à l'année, le certificat médical sera à renouveler à chaque rentrée scolaire.

### ***6. MEDICAMENTS***

Les élèves ne sont pas autorisés à détenir des médicaments à l'intérieur de l'établissement.

En cas de traitement à prendre pendant les heures de cours, prévenir l'infirmière. Tous les traitements doivent être déposés à l'infirmierie avec une photocopie de la prescription médicale et une autorisation écrite des parents.

## ***7. INFOS UTILES***

- Service d'urgence (Pronto Soccorso) : 118
- Garde médicale permanente : 06.58.20.10.30 (Hôpital S. Camillo)
- Centres antipoison : Policlinico Gemelli :06.30.54.343 ou Policlinico Umberto I : 06.49.06.63
- « Drogatel » : 840.00.22.44
- Si vous êtes à la recherche d'un médecin parlant votre langue, contactez votre consulat.
- Contacts infirmerie : par téléphone en passant par le standard (06 30 31 08 17) ou par mail ([infirmerie@institutssaintdominique.it](mailto:infirmerie@institutssaintdominique.it))

## **- MATERNELLE ET PRIMAIRE**

### ***1. LE DOSSIER INFIRMIER***

Afin d'optimiser la prise en charge des enfants, pour chaque nouvel élève qui arrive dans l'établissement, il sera demandé aux parents de répondre à un questionnaire de santé dans lequel se trouve également une autorisation de soins en cas d'urgence à signer. Il est bien entendu que toute nouvelle information concernant l'évolution de santé de l'enfant, est à signaler à l'infirmière.

Les élèves atteints de troubles de santé chroniques, doivent se faire connaître dès la rentrée scolaire auprès de l'infirmière. En accord avec la famille, un PAI (projet d'accueil individualisé) sera, si nécessaire, mis en place pour organiser la scolarité de l'élève dans des conditions optimales. Le PAI sera ensuite remis à jour à chaque rentrée scolaire.

### ***2. LES VACCINATIONS***

Les vaccins obligatoires pour scolariser votre enfant à l'Institut Saint Dominique sont : les vaccins contre la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, l'hépatite B, la coqueluche, l'anti haemophilus Influenzae type B, la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (naissance à partir de 2017)

Une photocopie du carnet de vaccinations de votre enfant sera exigée à son inscription ainsi qu'après les rappels (6 ans- 11 ans).

### ***3. FREQUENTATION SCOLAIRE***

Les enfants accueillis à l'école doivent être en bonne santé et, doivent être en mesure de participer à toutes les activités (sauf contre-indications).

- Maladies contagieuses : l'institut n'acceptera en aucun cas un enfant atteint d'une maladie contagieuse. Les parents sont tenus d'en informer l'école. A son retour en classe, l'enfant devra présenter un certificat médical de reprise, stipulant la non contagion.
- Eviction scolaire : en cas de fièvre supérieure à 38°, toux continue, douleurs abdominales persistantes, pleurs persistants, éruption cutanée, rougeurs oculaires avec sécrétions, après deux épisodes de diarrhée ou vomissements, il sera demandé aux parents de venir chercher leur enfant à l'école.

- Absences : si une absence est prévue, en informer l'école quelques jours auparavant par écrit.

#### ***4. ALLERGIES ALIMENTAIRES***

En cas d'allergies alimentaires, il est demandé aux parents d'apporter un certificat médical notifiant tous les aliments interdits ainsi que le régime alimentaire à suivre.

Ce certificat sera transmis au responsable de la cuisine de l'établissement; il sera à refaire à chaque rentrée scolaire.

Aucun régime alimentaire ne pourra être suivi sans certificat médical.

En cas d'allergies alimentaires importantes (avec risque de choc anaphylactique), l'école se réserve le droit de demander à la famille d'apporter un panier-repas à l'école.

#### ***5. DISPENSE D'ACTIVITE PHYSIQUE***

En cas de dispense, il est demandé aux parents d'apporter un certificat médical.

Pour toute dispense à l'année, le certificat médical sera à renouveler à chaque rentrée scolaire.

#### ***6. MEDICAMENTS***

Les élèves ne sont pas autorisés à détenir des médicaments à l'intérieur de l'établissement.

En cas de traitement à prendre pendant les heures de cours, prévenir l'infirmière. Tous les traitements doivent être déposés à l'infirmierie avec une photocopie de la prescription médicale et une autorisation écrite des parents.

#### ***7. POUX***

Avoir des poux n'est pas honteux ! Si votre enfant en a, prévenir l'école. Il pourra retourner en classe 24h après le début du traitement.

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, l'infirmière passe dans les classes pour contrôler les cheveux des enfants ; en cas de poux, l'infirmière préviendra les parents qui devront traiter leur enfant.

#### ***8. DIVERS***

Les vêtements prêtés aux enfants qui se sont salis, doivent être lavés et rapportés rapidement à l'infirmierie. Par ailleurs, si vous avez des vêtements d'enfant dont vous ne vous servez plus, l'infirmière est preneuse !

#### ***9. INFOS UTILES***

- Service d'urgence (Pronto Soccorso) : 118
- Garde médicale permanente : 06.58.20.10.30 (Hôpital S. Camillo)
- Centres antipoison : Policlinico Gemelli : 06.30.54.343 ou Policlinico Umberto I : 06.49.06.63
- « Drogatel » : 840.00.22.44
- Si vous êtes à la recherche d'un médecin parlant votre langue, contactez votre consulat.
- Contacts infirmierie : par téléphone en passant par le standard (06 30 31 08 17) ou par mail ([infirmierie@institutsaintdominique.it](mailto:infirmierie@institutsaintdominique.it))